



Republique de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail



Le C2D, un partenariat au service du développement



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Côte d'Ivoire
Projets C2D Santé

**Recrutement d'un Spécialiste de Suivi Evaluation
de l'Unité de Coordination des Projets C2D Santé**

**(Projet d'Intensification de la Politique de Planification Familiale-PIPPF
CCI N° 1202 01 Y)**

Et

(Projet de Renforcement du Système de Santé-PRSS CCI N°1366 01 K)

TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION

1. CONTEXTE

Dans le cadre du premier Contrat de Désendettement et Développement (C2D) 2012-2015, la Santé a été choisie par le Gouvernement comme l'un des secteurs d'intervention. L'éligibilité du secteur de la santé aux ressources du C2D a permis l'identification de deux grands projets santé (les Projets C2D Santé) : Le Projet d'Intensification de la Politique de Planification Familiale (PIPPF CCI 1202 01 Y) et le Projet de Renforcement du Système de Santé (PRSS CCI 1366 01 K) qui sont en phase de démarrage de l'exécution proprement dite après les signatures des conventions d'affectation et la levée des conditions suspensives.

1.1. OBJECTIFS ET CONTENU DES PROJETS C2D SANTE

Le Projet d'Intensification de la Politique de Planification Familiale (PIPPF) vise à appuyer la mise en œuvre du Plan Stratégique National de la Planification Familiale 2013-2016 (PSN PF) à travers un soutien financier à trois acteurs que sont la Direction de Coordination du Programme National de Planification Familiale, l'Association Ivoirienne de bien-être Familial (AIBEF) et l'Agence Ivoirienne de Marketing Social (AIMAS) dans le cadre d'un protocole d'accord tripartite définissant les attributions et missions respectives de chacun des acteurs ci-dessus énumérés.

Plus précisément, le PIPPF vise à (i) renforcer les ressources nationales, humaines et financières consacrées au pilotage du Programme national de Santé de la reproduction et de la planification familiale (PNSR-PF), à la coordination et au suivi de la politique nationale de PF, (ii) améliorer l'accessibilité aux services publics et privés de planification familiale et offrir des services diversifiés et de qualité, (iii) renforcer les moyens de distribution de produits contraceptifs dans le secteur privé et de promotion de la PF auprès de la population ivoirienne et (iv) soutenir la sensibilisation communautaire à la PF.

Le Projet de Renforcement du Système de Santé (PRSS) vise l'amélioration de la santé des populations à travers l'amélioration de l'accessibilité de la population à des services de santé de qualité. Le PRSS vise en particulier à (i) appuyer le développement des ressources humaines paramédicales, (ii) renforcer la disponibilité en médicaments essentiels, (iii) améliorer la qualité et l'accès aux soins et services de santé maternelle et infantile afin de réduire les disparités régionales existantes, et (iv) renforcer les capacités institutionnelles du Ministère de la santé et de la Lutte contre le Sida (MSLS).

Le PRSS se décline en Quatre (4) composantes correspondant aux objectifs visés énoncés ci-dessus à savoir (i), appui au développement des ressources humaines paramédicales, (ii) renforcement de la disponibilité en médicaments essentiels, (iii) amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services de santé maternelle et infantile et (iv) renforcement des capacités institutionnelles du MSLS.

1.2. ORGANISATION DES PROJETS C2D SANTE

1.2.1. MAITRISE D'OUVRAGE

La maîtrise d'ouvrage des deux Projets C2D Santé et de leurs composantes respectives est attribuée au MSLS. Le MSLS est responsable de la mise en œuvre des activités.

1.2.2. L'UNITE DE COORDINATION DES PROJETS C2D SANTE (UCP C2D SANTE)

Les Projets C2D Santé seront exécutés selon la procédure nationale n°192 révisée, adaptée au C2D (procédure nationale adoptée en 2008 pour la gestion des projets sur financement Banque Mondiale, en cours de révision). Cette dernière prévoit la création d'une unité de coordination de projet. Lors de l'instruction des Projets C2D Santé, il a été convenu que ceux-ci soient coordonnés par une même unité de coordination de projet, l'Unité de Coordination de Projet du C2D Santé (UCP C2D SANTE).

L'UCP C2D SANTE est l'instrument de mise en œuvre des Projets C2D Santé en liaison avec les services concernés du MSLS, l'Agence Française de Développement (AFD) et le Secrétariat Technique C2D (ST C2D).

Elle a pour mission de :

- coordonner l'exécution des Projets C2D Santé;
- organiser et de gérer les activités opérationnelles des Projets C2D Santé en liaison avec les entités bénéficiaires des projets ;
- tenir et de présenter les comptes et les rapports financiers des Projets C2D Santé;
- assurer le suivi et l'évaluation des Projets C2D Santé en liaison avec les entités bénéficiaires des projets ;
- préparer les rapports sur l'exécution des Projets C2D Santé en liaison avec les entités bénéficiaires des projets ;

Plus spécifiquement, l'UCP C2D SANTE assurera :

- la consolidation des plans d'activités et des plans de passation de marchés ;
- la passation des marchés et la signature des contrats ;
- le suivi des opérations (opérationnel, budgétaire et financier) et la rédaction des rapports d'exécution.

Elle appuiera les directions techniques du MSLS en charge des composantes respectives dans la programmation et la mise en œuvre des activités.

Elle est placée sous la direction d'un coordonnateur et sera composée de personnels techniques dont un **Spécialiste de Suivi Evaluation** et de personnels d'appui.

2. TACHES ET RESPONSABILITES DU SPECIALISTE DE SUIVI EVALUATION DE L'UCP C2D SANTE

Placé sous l'autorité du coordonnateur de l'UCP C2D SANTE, le Spécialiste de Suivi Evaluation a pour missions de :

- Mettre en place un dispositif de suivi des Projets C2D Santé
- Conduire la mise en œuvre sur le terrain des activités relatives au suivi des performances, des réalisations et des résultats des Projets C2D Santé;
- Etablir les ratios de performances, essentiellement à trois niveaux de réalisations : (i) technique, (ii) financière et (iii) durée de l'activité ;
- Suivre les indicateurs du cadre logique des Projets C2D santé ;
- Construire, avec la DIPE et à partir des indicateurs du PNDS, du Cadre d'accélération de l'OMD 5, du MICS, de l'EDS et de la matrice de suivi-évaluation du Compact, une liste d'indicateurs d'impact pertinents ;
- Animer la remontée d'informations avec les responsables suivi-évaluation des différents opérateurs des Projets C2D Santé ;
- Suivre en collaboration avec les opérateurs et les experts de l'UCP C2D SANTE la réalisation des travaux ou activités identifiées sur le terrain ;
- Identifier les blocages et goulots d'étranglement qui surviendront dans la réalisation des activités des Projets C2D Santé et proposer des pistes de solutions ;
- Participer à l'élaboration du Plan d'Activités Annuel des Projets C2D Santé (PAA) de chaque composante des projets;
- Rédiger un rapport mensuel sur l'état d'avancement des activités programmées.

Rappel des déterminants du système de suivi tel qu'attendu :

Objectifs	Clairement définis, quantitativement et qualitativement
	Objectif spécifiques (résultats attendus) et objectifs opérationnels (réalisations attendues) clairement identifiés, autant que possible quantifiés, dotés de valeurs cibles.
Indicateurs	Clairs, univoques et directement liés aux différents niveaux d'objectifs
	Valeur de départ et valeur cible renseignées pour chaque indicateur de résultat
	Disponibilité, fiabilité, méthodes et fréquence de collecte des informations nécessaires au suivi des indicateurs sont définies et les moyens nécessaires prévus au budget
Suivi	Dispositif de suivi décrit
	Valeur observée des indicateurs de résultats systématiquement comparée à la valeur de départ, aux évolutions précédentes et à l'objectif fixé

3. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

De Niveau Bac + 4 au minimum ou tout autre diplôme équivalent, le Spécialiste de Suivi Evaluation de l'UCP C2D SANTE doit avoir une expérience avérée de dix ans au moins dont 5 ans dans le suivi et l'évaluation de projets dans le domaine de la santé. La connaissance du secteur de la santé et du système de santé ivoirien sera un atout. Une expérience dans un projet financé par l'AFD, la Banque Mondiale ou un organisme similaire constituerait également un avantage.

4. DUREE DE LA MISSION

La durée du contrat du Spécialiste de Suivi Evaluation est de un (1) an renouvelable selon la durée des Projets C2D Santé.

5. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comprendre:

- une lettre de motivation ;
- un curriculum Vitae détaillé ;
- la photocopie des diplômes mentionnés dans le curriculum vitae (CV).

6. PROCEDURE DE RECUEIL DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être soumises sous plis fermés à l'adresse suivante : Directeur de Cabinet Adjoint, Coordonnateur de l'UCP C2D Santé, Tour C, 16ème étage, Cité administrative, Abidjan Plateau, avant le **lundi 20 Janvier 2014 à 18 H. 00**, avec mention sur le pli : **'Spécialiste de Suivi Evaluation de l'UCP C2D Santé'**.